



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 14 novembre 2018 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire suppléant, monsieur Roberto Emond tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : messieurs Robin Paradis et Gontran Tremblay

Le maire suppléant, monsieur Roberto Emond ouvre la séance ordinaire à 19h04.

18-11-7304

### GESTION/ MAIRE SUPPLÉANT/ NOMINATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;**

QUE monsieur Roberto Emond soit nommé à titre de maire suppléant pour une période de six (6) mois;

QUE l'assermentation de monsieur Roberto Emond soit faite dès la présente séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7305

### ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec une modification en déplaçant la nomination du maire suppléant tout de suite après l'ordre du jour tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)

1.1 Maire suppléant/ Nomination. (Rés.)

2.0 Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2018/ Suivi. (Rés.)

3.0 Finances :

3.1 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2018. (Info)



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 3.2 Acceptation des déboursés au 31 octobre 2018 et des comptes à payer au 14 novembre 2018. (Rés.)
- 3.3 Dépôt des états comparatifs 2017-2018. (Info)
- 3.4 Radiation. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Modification au règlement no. 18-299/ Ajout de l'article 3.5. (Rés.)
  - 5.2 Demande à la MRC Haute-Côte-Nord/ Obtention d'une Cour municipale en Haute-Côte-Nord. (Rés.)
  - 5.3 Liste des biens municipaux à se départir et procédure. (Rés.)
  - 5.4 Calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal. (Avis public)
  - 5.5 Services professionnels avocats/ Mensualités pour 2019. (Rés.)
  - 5.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
  - 5.7 Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. (Avis de motion et dépôt de projet)
  - 5.8 Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal/ Demandes de changements et demande d'avenant de l'architecte. (Rés.)
  - 5.9 Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal/ Demande de paiement no. 3. (Rés.)
  - 5.10 Gestion du personnel/ Modification aux conditions de travail de l'inspecteur municipal. (Rés.)
  - 5.11 Règlement no. 08-223/ Demande de dérogation venant d'un propriétaire. (Rés.)
- 6.0 Urbanisme :
  - 6.1 Services professionnels urbanisme/ Offre de service Lemay. (Rés.)
- 7.0 Développement :
  - 7.1 Service de téléphonie cellulaire/ Déficience sur le territoire de Portneuf-sur-Mer. (Rés.)
  - 7.2 MADA/ Mise à jour de la Politique/ Mise sur pied d'un comité de pilotage et mandat à l'agent de développement. (Rés.)
  - 7.3 Comité MADA/ Procès-verbaux des rencontres du 3 et du 27 juillet. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
  - 8.1 Marina/ Procès-verbal du comité de gestion/ Adoption. (Rés.)
  - 8.2 Comité d'embellissement/ Procès-verbal de la rencontre du 23 octobre/ Adoption (Rés.)
  - 8.3 Camping/ Création d'une réserve financière. (Rés.)
  - 8.4 Salle de quilles/ Procès-verbal du conseil d'administration du 17 octobre/ Adoption. (Rés.)
- 9.0 Demande d'appui financier :
  - 9.1 Demande d'aide financière/ Opération Nez Rouge 2018. (Rés.)
  - 9.2 Offre publicitaire/ Vœux des fêtes/ Radio CHME. (Rés.)
  - 9.3 Offre publicitaire/ Vœux des fêtes/ Journal Haute-Côte-Nord. (Rés.)
  - 9.4 Demande de don/ La guignolée. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
  - Nil.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 12.0 Période de questions.  
13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7306

### PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2018 soient acceptés tel que transmis.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2018

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2018.

18-11-7307

### FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2018 ET DES COMPTES À PAYER AU 14 NOVEMBRE 2018/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 14 novembre 2018 qui totalise un montant de 51 093.37\$;

QUE la facture au nom de Paysagiste René Foster soit refusée et qu'un montant de 450\$ avant taxes soit versé à l'entreprise;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 octobre 2018 qui totalise un montant de 193 588.82\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### FINANCES/ DÉPOT DES ÉTATS COMPARATIFS 2017-2018


Le secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs de 2017 et 2018 tel que le demande l'article 176.4 du Code municipal.

18-11-7308

### FINANCES/ RADIATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande de radiation suivante soit refusée en partie :

 F0887.04.3919 : 593.52\$

QUE la demande pour la radiation des taxes de gestion des matières résiduelles à partir du 31 octobre 2018 et au montant de 126.56\$ soit acceptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

### RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

18-11-7309

### GESTION/ MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO. 18-299/ AJOUT DE L'ARTICLE 3.5

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 18-299 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 83 000\$, modifiant le règlement no. 18-297 afin de procéder à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le MAMH demande à la Municipalité d'ajouter une référence à une estimation plus exacte des coûts à l'article 2 du règlement no. 18-297;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter la modification au règlement no. 18-299;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le règlement no. 18-299 soit modifié afin d'ajouter l'article 3.5;

QUE l'article 3.5 du règlement no. 18-299 soit rédigé ainsi :

*« L'article 2 du règlement numéro 18-297 est remplacé par le suivant : « Le Conseil est autorisé à procéder à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal selon les plans et devis préparés par le bureau d'architecte Éric Lirette, portant les numéros 16-1503, en date du 13 avril 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Simon Thériault, en date du 10 octobre 2018 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B-1 ». »*

QUE le conseil municipal autorise cette modification au règlement no. 18-299.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7310

### GESTION/ DEMANDE À LA MRC HAUTE-CÔTE-NORD/ OBTENTION D'UNE COUR MUNICIPALE EN HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Haute-Côte-Nord n'a pas de cour municipale sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer aux mêmes titres que les autres municipalités du Québec, s'est dotée par obligation légale, de règlements d'urbanisme qu'elle se doit de faire appliquer sur son territoire lorsque nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, plusieurs cas nécessiteraient l'application desdits règlements, mais que le seul moyen légal dont elle dispose actuellement est l'utilisation des services d'un avocat ;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire est dispendieuse et que la Municipalité de Portneuf-sur-Mer l'a déjà fait à une reprise il y a plusieurs années, que le dossier s'était finalement réglé hors cours pour une somme de plus de 8 000\$ ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec oblige les municipalités locales à adopter des règlements et qu'il ne lui donne pas les moyens nécessaires pour les appliquer telles règlementations d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des petites localités surtout celles situées en région sont dans cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'une cour municipale régionale itinérante en Haute-Côte-Nord serait une façon de remédier à cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE cette cour itinérante régionale pourrait siéger à raison d'une journée ou deux par semaines ou aux deux semaines et cela, dépendamment des besoins ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE nous sommes bientôt en 2019 et qu'en juin 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de placer en priorité une démarche auprès du ministère de la Justice du Québec afin que la Haute-Côte-Nord obtienne une cour municipale régionale itinérante sur son territoire.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7311

### GESTION/ LISTE DES BIENS MUNICIPAUX A SE DEPARTIR ET PROCEDURE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS ;

QUE la liste des biens à disposer datée du 7 novembre 2018 soumise par le directeur général au conseil municipal le 12 novembre 2018 soit acceptée;

QUE les biens soient disposés aux lieux identifiés dans ledit document;

QUE le prix plancher soit à 5\$ lors de la présence pour une seconde fois d'un item dans une vente de biens municipaux.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7312

### GESTION/ CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19h :



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

-  13 février
-  13 mars
-  10 avril
-  8 mai
-  12 juin
-  10 juillet
-  14 août
-  11 septembre
-  9 octobre
-  13 novembre
-  4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au Code municipal du Québec.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7313

### GESTION/ SERVICES PROFESSIONNELS AVOCATS/ MENSUALITÉS POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. ont déposé une offre de services professionnels le 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de renouveler cette entente au prix demandé soit 208\$ par mois avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services professionnels du 7 novembre 2018 au montant de 208\$ par mois taxes en sus soit acceptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### GESTION/ DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les élus ayant déposé leur déclaration lors de la présente séance sont :

- Madame Hélène Tremblay
- Monsieur Robin Paradis



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Avis de motion et  
dépôt de projet de  
règlement

- Monsieur Lucien Savard
- Monsieur Hygan Tremblay
- Monsieur Roberto Emond

### GESTION/ RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

#### AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Hygan Tremblay conseiller, donne par la présente, avis de motion, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, sera adopté un règlement ayant pour objet de remplacer et d'abroger le règlement no. 06-207 relatif au refoulement des eaux et ayant aussi pour objet de décréter l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 14 NOVEMBRE 2018.

---

Hygan Tremblay, conseiller siège no. 6

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement ayant pour objet remplacer et d'abroger le règlement no. 06-207 relatif au refoulement des eaux et ayant aussi pour objet de décréter l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. La modification concerne l'ajout d'une période maximale d'un an après l'entrée en fonction du règlement pour se conformer audit règlement.

18-11-7314

### GESTION/ RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE DE L'EDIFICE MUNICIPAL/ DEMANDES DE CHANGEMENTS ET DEMANDE D'AVENANT DE L'ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours actuellement sur l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier a fait parvenir une demande de changement au directeur général;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier a également fait parvenir la demande d'avenant no. 3 au mandat d'architecture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ayant pris connaissance de la demande de changement ainsi que de la demande d'avenant no. 3 au mandat d'architecture, juge opportun d'accepter celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de changement ARCH-12 au montant de 328.70\$ présentée par Éric Lirette, architecte, et ce, dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal, soit acceptée telle que présentée;





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE la demande d'avenant no. 3 au mandat d'architecture au montant 6 961.90\$ toutes taxes comprises soit acceptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7315

### GESTION/ RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL/ DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement d'emprunt no. 18-297 portant sur les travaux mentionnés en titre;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no. 3 a été transmise pour acceptation par Éric Lirette, architecte;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement concerne uniquement des travaux réalisés dans le cadre du devis initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de payer à Construction Nicolas Avoine Inc., pour les travaux réalisés en date du 14 novembre 2018 dans le cadre des travaux décrits dans le règlement no. 18-297, la somme de 85 033.72\$ pour la demande de paiement no. 3.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7316

### GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal monsieur Patrice Tremblay a été embauché dans cette fonction dans le cadre de la résolution no. 03-11-3555;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande au conseil municipal de réviser ses conditions de travail en regard des nouvelles responsabilités qui lui incombent depuis la fin des travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de reconnaître les nouvelles responsabilités incombant maintenant à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE différentes modifications doivent être effectuées au contrat et qu'un document avec les modifications proposées a été déposé au Conseil;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'à partir de l'année financière 2019, le traitement salarial de l'inspecteur municipal soit de 28.80\$/h et qu'il soit majoré de 4% en 2020;

QUE pour établir le traitement salarial de l'année financière 2021, une évaluation des objectifs à atteindre par l'inspecteur municipal soit réalisée par le directeur général tel que prévu au nouveau contrat;

QUE les modifications au contrat, telles que proposées dans le document déposé au Conseil, soient acceptées et que le contrat de l'inspecteur municipal soit modifié;

QU'au même titre que les autres employés contractuels de la Municipalité, soit ajouté au contrat de l'inspecteur municipal une clause référant à la future Politique portant sur les conditions de travail des employés municipaux, en lien avec les mesures disciplinaires;

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay et le directeur général, monsieur Simon Thériault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail modifié.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7317

### GESTION/ RÈGLEMENT NO. 08-223/ DEMANDE DE DÉROGATION VENANT D'UN PROPRIÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté le règlement no. 08-223 obligeant tous les propriétaires d'immeubles desservis par le réseau d'égout de la Municipalité à se brancher audit réseau maintenant que les travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT QU'encore trois immeubles avec résidence ne sont toujours pas branchées au réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement no. 08-223, des pénalités financières auraient pu être facturées depuis septembre 2017 aux trois propriétaires d'immeubles n'étant pas branchés au réseau;

CONSIDÉRANT QU'un des propriétaires d'immeubles en question demande une dérogation afin de ne pas brancher sa résidence au réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a jurisprudence en la matière en faveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de respecter son règlement no. 08-223 tout en offrant cependant une période de temps supplémentaire aux trois



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

propriétaires d'immeubles non-branchés en date de ce jour avant d'appliquer la pénalité prévue à l'article 15 dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement no. 08-223 soit respecté;

QUE la demande dérogation au règlement no. 08-223 déposée par monsieur Gilles Gagnon soit refusée;

QUE le conseil municipal repousse au 1<sup>er</sup> juin 2019 l'application des pénalités financières pour les trois derniers propriétaires d'immeubles non branchés au réseau d'égout municipal.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7318

### URBANISME/ SERVICES PROFESSIONNELS URBANISME/ OFFRE DE SERVICE LEMAY

CONSIDÉRANT l'offre de services détaillée pour assistance professionnelle et technique en urbanisme reçue de la firme Lemay en date du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette offre propose les services détaillés aux taux horaires suivants :

- Camille Urli, urbaniste : 82.50\$/h
- David Dumoulin, aménagiste : 70.81\$
- Urbaniste senior (si besoin) : 143\$/h
- Techniciens (cartographie et graphisme), secrétariat : de 55\$ à 120\$/h

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord avec les services et les taux horaires proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services en 2019 pour assistance professionnelle et technique de la firme Lemay en date du 5 novembre 2018 soit acceptée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7319

### DÉVELOPPEMENT/ SERVICE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE/ DÉFICIENCE SUR LE TERRITOIRE DE PORTNEUF-SUR-MER



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 14-11-6219 mandatant la direction générale de la Municipalité afin de rédiger une demande de soutien auprès de l'organisme AIDE-TIC afin que celui-ci agisse comme organisme-conseil auprès de la Municipalité dans le but de l'aider à trouver une solution à sa problématique de déficience de couverture cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE AIDE-TIC a identifié depuis ce temps une solution pour palier à la problématique de déficience de couverture cellulaire sur le territoire de Portneuf-sur-Mer sans pour autant amener le projet à une étape de financement ;

CONSIDÉRANT QUE cela fait maintenant presque quatre ans que ce dossier n'a pas évolué ;

CONSIDÉRANT QU'à ce stade-ci il est temps d'effectuer des démarches politiques afin de mettre plus de pression en vue d'activer ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de relancer ce dossier en 2018-2019 afin, une fois pour toute, de régler cette problématique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande à l'organisme AIDE-TIC de revoir ses priorités et de mettre le dossier de téléphonie cellulaire de Portneuf-sur-Mer en préséance ;

QUE des démarches soient menées par le maire et l'agent de développement avec l'aide du Service de développement économique de la MRC de la Haute-Côte-Nord afin de financer et mettre en place le projet le plus rapidement possible ;

QUE la correction des déficiences de couverture du réseau cellulaire sur le territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer soit ajouté au plan d'action de développement 2018-2019 ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au député provincial de la circonscription de René-Lévesque M. Martin Ouellet de même qu'à la députée de la circonscription fédérale de Manicouagan Mme Marilène Gill.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7320

**DÉVELOPPEMENT/ MADA/ MISE À JOUR DE LA POLITIQUE/ MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le conseil municipal mette sur pied un comité de pilotage de la mise à jour de la Politique Municipalité Amie des Aînés;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal mandate l'agent de développement pour accompagner le comité de pilotage dans ses démarches.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7321

**DÉVELOPPEMENT/ COMITÉ MADA/ PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 3 ET DU 27 JUILLET**

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE les procès-verbaux des rencontres du 3 et du 27 juillet du comité MADA volet 80 ans et plus soient acceptés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7322

**LOISIRS/ MARINA/ PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE GESTION/ ADOPTION**

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité de gestion de la marina tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit adopté.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7323

**LOISIRS/ COMITÉ D'EMBELLISSEMENT/ PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 23 OCTOBRE/ ADOPTION**

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité d'embellissement tenue 23 octobre 2018 soit adopté.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

18-11-7324

### LOISIRS/ CAMPING/ CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal dégage annuellement des bénéfices;

CONSIDÉRANT QUE les équipements présents actuellement sur le camping pourraient être amenés à être réparés ou changés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de prévoir les fonds nécessaires afin de financer, en tout ou en partie, d'éventuelles dépenses relatives au camping;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité, par l'article 1094.1, de créer, par résolution, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la création d'une réserve financière au montant de plus ou moins 5 000\$ qui servira à payer d'éventuelles dépenses relatives au camping et qui sera financée par le bénéfice annuel des opérations du camping de la Municipalité;

QU'advenant que les dépenses réelles pour 2018 soient plus élevées que prévues, que la réserve financière soit créée avec les fonds disponibles;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à transférer 5 000\$ du compte d'opérations de la Municipalité dans un dépôt à terme à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord et à signer tous les documents relatifs à celui-ci conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec et ceci afin de rencontrer des obligations ultérieures concernant l'amélioration des installations du camping municipal.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7325

### LOISIRS/ SALLE DE QUILLES/ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE/ ADOPTION

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration de la Salle de quilles La Boule Argentée tenue le 17 octobre 2018 soit accepté.

ADOPTÉ.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7326

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ OPÉRATION NEZ ROUGE 2018**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à verser 100\$ à l'édition 2018 d'Opération Nez Rouge.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7327

**OFFRE PUBLICITAIRE/ VŒUX DES FÊTES/ RADIO CHME**

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE l'offre publicitaire soit déclinée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7328

**OFFRE PUBLICITAIRE/ VŒUX DES FÊTES/ JOURNAL HAUTE-COTE-NORD**

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE l'offre publicitaire soit déclinée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-11-7329

**DEMANDE DE DON/ LA GUIGNOLÉE**

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE l'utilisation de la salle communautaire de l'Accueil le 16 décembre 2018 soit offerte gratuitement à titre de don aux bénévoles chapeautant La guignolée.

ADOPTÉ.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Info

Gontran TREMBLAY, maire

### CORRESPONDANCE


À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h49 pour se terminer à 19h53.

Sujets :

 Une contribuable souhaiterait que la Municipalité permette la réalisation de rénovations mineures au local de TVR7 et qu'elle fournisse de la peinture blanche.

18-11-7330

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY  
Maire

Gontran Tremblay  
Maire

Simon Thériault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier